



COMITE SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2018 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 17/09/2018
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (11) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
TERNISIEN Sylviane	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Autres présents :

DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission – SYMISOA)
DERIGON Jérôme	(Technicien de rivière – SYMISOA)

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 juin 2018

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Les dernières étapes de la procédure sont rappelées :

- Enquête publique : du 17/05 au 22/06
- 2 observations à St Igny de vers : questions générales sur la procédure d'enquête
- Rapport du commissaire enquêteur du 04/07/2018 : avis favorable sans réserve
- Projet d'arrêté de DIG reçu le 16/08/18 → envoi des remarques du SYMISOA à la DDT42 le 21/08/18
- Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente de l'arrêté de DIG signé des 3 préfets

Le bilan des dépenses relatives à cette procédure est présenté :

- Annonces légales 3 départements : 4 603€
 - JSL
 - Pays Roannais
 - Patriote Beaujolais
- Indemnités commissaire enquêteur : 1 402€
- Fournitures administratives + affranchissement : 500€

TOTAL : 6 505€ + 80h de travail réparties sur 2 ans (#2 300€)

3- Locaux du SYMISOA

Le bilan des dépenses réalisées pour l'acquisition et les travaux est présenté. Le détail est joint au présent compte –rendu.

Globalement, le budget s'élevait à 181 200€TTC. Le montant des dépenses réalisées s'élève à 191 900€TTC.

Les surcoûts concernent les postes suivants :

- remplacement d'un cheneau
- surface d'enduit supérieure
- isolation complémentaire de l'atelier
- volume de terrassement de la cours plus important
- dalle salle de bain à reprendre
- réparation du portail
- fournitures pour les travaux en régie (peintures, carrelage et faïence, étagères archives et atelier)
- extincteurs
- signalétique

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de prévoir la réfection de la couverture de la toiture du hangar. Des devis ont été établis par 4 entreprises : Lespinasse, Janiaud, Vermorel et Prast, et sont présentés aux délégués.

Le président propose de retenir l'offre la moins disante, à savoir celle de l'entreprise PRAST. Il indique que ces travaux seront inscrits au budget 2019, et qu'ils seront financés par un emprunt (30 000^e sur 15 ans). Les banques vont être consultées dès maintenant (possibilité de signer un prêt aujourd'hui, et de le débloquer dans les 15 mois qui suivent).

Les délégués approuvent à l'unanimité la réalisation des travaux de toiture, le choix de l'entreprise PRAST et le recours à l'emprunt. Conformément aux délégations données au président, ils chargent ce dernier de consulter les banques et de contracter un emprunt avec l'organisme offrant les meilleures conditions.

4- Conventions soumises à délibération

- Convention avec GRT Gaz

Une convention est proposée aux délégués pour permettre au SYMISOA de réaliser pour GRT Gaz les mesures compensatoires des travaux sur le Sornin et les Equetteries à Charlieu et Chandon. Le SYMISOA réaliserait la mise en défens (800ml) des berges proches de la canalisation, l'installation de 2 abreuvoirs et d'une passerelle, des plantations et leur entretien pendant 5 ans (environ 1 mois de travail - chiffreage : 33 681€TTC)

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à passer avec GRT Gaz.

- Convention avec Charlieu Belmont Communauté pour la mise à disposition d'un agent formateur secourisme auprès de l'équipe du SYMISOA

Une convention est proposée pour permettre la mise à disposition d'un agent intercommunal auprès du SYMISOA pendant ½ journée. Le SYMISOA prendra en charge les salaires et charges correspondant au temps passé, ainsi que les frais de déplacement.

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à passer avec Charlieu Belmont Communauté.

5- Décision modificative

Une décision modificative est proposée aux délégués pour ajuster la répartition des crédits aux comptes prévus sur l'opération 1001, ainsi que pour corriger le montant des amortissements :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2018	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
CHAP 042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
6811	Amortissements	205 985,13 €		600,00 €		
022	Dépenses imprévues	914,19 €	600,00 €			
TOTAL			600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €		0,00 €	

Section d'investissement						
<i>Opération 1001 - Achat de matériel</i>						
2182	Matériel de transport	8 500,00 €		1 230,76 €		
2158	Autres instal, matériels et outillages techniques	7 000,00 €	4 480,76 €			
21538	Autes réseaux	17 000,00 €		3 250,00 €		
CHAP 040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
28181	Amortissements installations générales	177 077,61 €				600,00 €
10222	FCTVA	35 000,00 €			600,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	

Les délégués approuvent à l'unanimité cette 3^{ème} décision modificative au budget 2018

6- Indemnisation des stagiaires

Le président propose de prendre une délibération cadre pour l'indemnisation des stagiaires :

- Moins de 4 semaines de stage : pas d'indemnité
- De 4 à 7 semaines de stage : 75€/semaine
- A partir de 8 semaines de stage : 15% du plafond horaire de la sécurité sociale

Les délégués approuvent à l'unanimité les montants d'indemnisation des stagiaires.

7- Questions diverses

- Point sur les travaux en cours

L'équipe poursuit la fauche répétée des foyers de renouée du Japon, à St Maurice les Châteauneuf et Chauffailles.

Les travaux de clôtures/abreuvoirs sur le Haut Beaujolais ont démarré début septembre à St Igny de Vers sur le Sornin de Propières.

Les travaux de mise en valeur du Botoret à Chauffailles sont programmés début octobre.

Les travaux d'accompagnement du chantier de GRTgaz par le SYMISOA sont prévus mi-octobre.

- Programme d'animations scolaires

Le programme est distribué aux délégués. Il a été diffusé aux écoles le 7 septembre. A ce jour, une vingtaine d'animations ont été réservées, sur les 30 prévues au budget. Les animations peuvent commencer dès octobre, si les écoles le souhaitent.

Il est rappelé que le programme est accessible sur le site internet du syndicat : www.symisoa.fr

- Convention avec SIE de la Vallée du Sornin pour travaux à St Martin du Lac

Le SIEVS sollicite le SYMISOA pour la mise en défens d'un ruisseau sur le périmètre de protection des captages AEP de St Martin du Lac, avec aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué et d'une passerelle. Le SIEVS prendra en charge le coût des travaux, y compris le coût équipe. Les travaux pourraient avoir lieu début 2019.

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à passer avec le SIE de la Vallée du Sornin.

- Informations diverses

- Le SYMISOA a rencontré la mairie de Charlieu concernant l'entretien du bief des pompiers (fauche) : ce dernier serait confié au SYMISOA par le biais d'une convention permettant le financement par la mairie de Charlieu du temps passé par l'équipe du SYMISOA. Une convention sera proposée à délibération au prochain comité syndical.
- Le SYMISOA organise dans le cadre des PAEC (programmes agri-environnementaux et climatiques) une ½ journée sur le terrain à destination des agriculteurs, pour des échanges pratiques sur l'entretien des bords de rivière : le jeudi 18 octobre à Tancon (14h-17h). L'information a été diffusée aux exploitants par le réseau des Chambres d'Agriculture et par la COR pour le secteur du Haut Beaujolais.
- Un des fournisseurs du syndicat, l'imprimerie du Mont St Rigaud, a édité un journal d'information « Vert Com' » (joint au présent compte rendu) pour mettre en valeur les démarches locales de préservation de l'environnement. Nous avons eu la bonne surprise d'y lire un article consacré au GAEC Gobet – chez qui nous allons prochainement faire des travaux – expliquant l'intérêt de nos travaux de mise en défens des rivières.
- Enfin, le président rappelle que le prochain COMITE DE RIVIERE aura lieu le jeudi 25 octobre à 14h30 à Charlieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30.

Compte rendu affiché le :

